

# Communauté d'agglomération Seine-Eure

## Compte-rendu de réunion publique

<b>Sujet</b>	CR de la réunion publique du 22 novembre 2017
<b>Auteurs</b>	A. Lafaye, P. Carde
<b>Destinataire</b>	Cindy Moutoussamy
<b>Date</b>	07/05/2018

**Lieu : Quatremare**

**Date : 22 novembre 2017 à 19 heures**

**Nombre de participants : 49**

### Animateurs et intervenants

- > Bernard LEROY, Président, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Thierry DELAMARE, Vice-président en charge du PLUi-H, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Richard JACQUET, Vice-président en charge des parcours résidentiels, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Pascal LEMAIRE, Maire de Quatremare
- > Gary BAILLEUL, Géostudio
- > Apolline TAUDIÈRE, Chargée d'études PLUi, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Cindy MOUTOUSSAMY, Responsable pôle planification, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Maxime LEMAIRE, Animateur concertation, Epiceum

## A/ ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET INTRODUCTION

**Bernard Leroy** introduit la réunion : il explique que la démarche d'élaboration du PLUi-H est une démarche lourde, aux **forts impacts sur les 15 à 20 prochaines années**. Les principaux enjeux du projet pour l'Agglomération sont les suivants :

- Être un territoire à **haute qualité de vie**.
- Permettre aux travailleurs du territoire de **trouver l'habitat qui correspond à leurs besoins**.
- Poursuivre les efforts en termes de **développement économique** (aujourd'hui, le territoire a un taux de chômage supérieur à celui de la moyenne française).

**Maxime Lemaire** présente les objectifs, les intervenants et le déroulé de la réunion : il s'agit de présenter aux habitants le PLUi-H et de recueillir leurs interrogations, leurs attentes et leurs inquiétudes sur le sujet. Il rappelle les « règles du jeu » et la sanctuarisation de temps d'échanges entre les temps de présentation.



La présentation s'est déroulée en 3 temps :

- > **Qu'est ce que le PLUi-H ?** Il s'agit de la mise en œuvre d'un projet de territoire qui planifie l'aménagement et l'urbanisation du territoire à l'horizon 2030. Il intègre l'ensemble des thématiques de l'aménagement : habitat, patrimoine, paysage, tourisme et loisirs, agriculture et forêt, équipements, transports, développement économique, biodiversité et ressources naturelles... et sera partagé par l'ensemble des communes de l'Agglomération, en tenant compte de leurs particularités. Un volet « habitat » spécifique a été ajouté afin d'harmoniser les actions sur le territoire en la matière, et de faire correspondre l'offre et la demande de logements sur le territoire.
- > **Où en sommes-nous aujourd'hui ?** Nous entrons aujourd'hui dans la phase de concertation qui s'étendra jusqu'à fin 2018. Elle doit permettre d'élaborer le PLUi-H avec les habitants de l'Agglomération afin qu'il soit un document qui tienne compte de la réalité du territoire et des besoins de ses usagers.
- > **La concertation, pour quoi faire ?** La concertation est une obligation législative et réglementaire pour l'élaboration d'un PLUi-H. Elle doit permettre aux habitants du territoire de s'informer, d'échanger et de s'exprimer sur le projet. Cette concertation prendra différentes formes (réunions publiques, balades thématiques, ateliers...) et des registres en mairies seront également disponibles pour permettre à tous de participer à ce projet d'ampleur.

## **B/ TEMPS 1 : QU'EST-CE QUE LE PLUI-H ?**

### **1 Présentation**

**Gary Bailleul** définit ce qu'est le PLUi-H et présente son contenu ainsi que les différentes étapes déjà réalisées (le Rapport de présentation et le PADD). L'objectif est de produire **un seul document pour l'ensemble des 40 communes** de l'Agglomération.

Le travail actuellement en cours est celui sur la partie opérationnelle du PLUi-H :

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), puis le Programme d'Orientations et d'Actions (POA).
- La réglementation (qui comprend un zonage).
- Les annexes.

Un participant intervient pour souligner qu'**un registre est déposé dans chaque mairie**, afin que les habitants puissent venir s'exprimer, émettre des demandes, des idées ou des remarques.

**Gary Bailleul** résume ensuite la procédure et le calendrier : « On est aujourd'hui dans le cœur du projet, et la phase technique doit être terminée à la fin de l'année 2018. **C'est le moment de vous exprimer !** ».

### **2 Questions des participants**

> *Le diagnostic a-t-il intégré d'éventuels rapprochements d'intercommunalités ?*

**Bernard Leroy** : le rapprochement avec les 5 anciennes communes d'Amfreville-la-Campagne ne va pas changer fondamentalement l'équilibre du PLUi-H. Pour Gaillon, et la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine, nous attendons une décision du juge administratif, mais nous avons des contacts réguliers avec les différentes équipes de l'Agglomération.

> *Comment est financée cette étude ?*

**Bernard Leroy** : l'Agglomération Seine-Eure la finance à 100 %. L'augmentation des recettes venant des entreprises dépasse très largement la baisse de l'État sur la dotation globale de fonctionnement.

> *Jacques Vielle, habitant de Terres-de-Bord : je participe à la Commission régionale de la Chambre d'agriculture et au Conseil de développement durable. Il y a selon moi une nécessité de*



*préserver une agriculture sur le plateau du Neubourg, car les terres y sont de très bonne qualité. Il faut donc être prudent au niveau de l'urbanisation. Il est important, je pense, de consulter les agriculteurs sur ces questions.*

**Gary Bailleul** : nous attendons la position du milieu agricole concernant l'élaboration du PLUi-H : la Chambre de l'agriculture suit l'évolution du projet et donne ses remarques. Notre volonté principale est de modérer la consommation de l'espace.

**Richard Jacquet** : il y a eu par ailleurs un très gros travail réalisé en amont de la construction du PLUi-H avec tous les élus des communes pour repérer les espaces mutables avec l'agence d'urbanisme, commune par commune.

**Gary Bailleul** : la concertation s'organise avec les élus, parce qu'ils ont une légitimité directe qui découle du suffrage universel. Aujourd'hui, on est encore dans la construction du projet, et il y a encore beaucoup de travail à faire.

**Richard Jacquet** : les 68 hectares consommés par an comprennent beaucoup de choses, par exemple, les carrières. Des opérations de reconquête urbaine pour du maraîchage sont opérées sur ces parcelles.

**Apolline Taudière** : l'étude a commencé par un diagnostic agricole dans chaque commune avec des permanences de la Chambre d'agriculture et chaque agriculteur a été rencontré individuellement.

*> Jean-Pierre Cabourdin, président du Conseil de développement durable : j'aimerais savoir quelle sera la place réservée à l'agriculture sur notre territoire, et quelles sont les contraintes qui vont s'imposer à la population et aux agriculteurs ?*

**Bernard Leroy** : c'est l'enjeu des années qui viennent, avec la question du vivre ensemble. Nous avons mis en place une Commission agricole au sein de l'Agglomération pour évoquer ces problèmes de coexistence et de connaissances.

*> Jean-François Lagrange, adjoint au maire de La Haye-Malherbe en charge de l'urbanisme : ce n'est pas évident de préserver les surfaces agricoles, il faut une véritable volonté politique. Les agriculteurs qui partent en retraite et qui ont des terres classées « AU » ne sont pas forcément heureux qu'on les remette en « A ».*

## **C/ TEMPS 2 : OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?**

### **1 Présentation**

**Gary Bailleul** présente le projet d'aménagement établi à la suite des deux premiers documents. Il explique, pour l'ensemble des thématiques, **quel a été le diagnostic, puis comment il a été traduit dans le PADD**. Les thématiques abordées sont :

- **L'habitat**
- **L'économie et l'emploi**
- Les **commerces et services**
- Les **mobilités et déplacements**

### **2 Questions des participants**

*> J'habite Surtauville et j'aimerais savoir où en est le projet Éolia ?*

**Bernard Leroy** : la compétence « énergies renouvelables » est portée par l'Agglomération mais elle n'imposera rien à personne. Aujourd'hui, le SIEGE de l'Eure a lancé une première étude au niveau de l'éolien. Si on faisait de l'éolien sur l'Agglomération il faudrait qu'il y ait des retombées pour tout le monde via un financement participatif.

*> Les élus sont-ils formés sur le PLUi-H et l'urbanisme ?*



**Thierry Delamare** : il existe une multitude de réunions organisées dans tous les domaines pour les élus. Le nécessaire a été mis en place pour former les élus à l'urbanisme et au développement durable.

**Bernard Leroy** : les services de l'Agglomération sont à la disposition complète et permanente des élus locaux afin de répondre à leurs questions techniques. De plus, une charte paysagère a été réalisée sur l'ensemble des 36 communes avec le CAUE.

> *Jérôme Canival, conseiller à la commune de Surtauville et référent PLUi-H : il y a en effet de nombreuses formations mises en place. J'ai en revanche le sentiment qu'il y a un certain désintérêt des riverains pour le PLUi-H. Concernant l'habitat, quel intérêt y a-t-il à mettre des contraintes dans le système ?*

**Bernard Leroy** : effectivement, sur le centre-bourg et en milieu rural il y a eu dans le passé des règles d'urbanisme trop rigides pour développer de l'habitat diversifié.

**Gary Bailleul** : c'est l'objectif du PLUi-H : permettre une certaine flexibilité des règles. On veut concilier un cadrage réglementaire avec des espaces de respiration pour pouvoir faire diversifier les projets.

**Thierry Delamare** : l'urbanisme moderne va plutôt vers un allègement de la partie réglementaire : on donne des objectifs plutôt que des contraintes.

> *Où en est-on du projet de ligne SNCF Paris-Normandie ?*

**Bernard Leroy** : le projet de ligne Paris-Normandie est aujourd'hui à la perspective de 2050/2060 n'entre donc pas dans les enjeux du PLUi-H. La déclaration d'utilité publique pour le contournement Est de Rouen est en revanche prise en compte. La future liaison A28 / A13 sera imposée par l'État et elle représente une consommation de terres agricoles plus forte que pour l'habitat.

> *Quelle sera la place du PLUi-H dans l'aménagement du Grand Paris ?*

**Bernard Leroy** : le projet du Grand Paris est encore loin. L'axe Seine a été intégré avec un certain nombre de projets : un port fluvial à Alizay, un ponton à Pont-de-l'Arche pour pouvoir accueillir des bateaux de croisière. L'enjeu pour nous est de préserver notre territoire et de vivre en harmonie avec Rouen sans être absorbé par la ville.

## **D/ TEMPS 3 : LA CONCERTATION, POUR QUOI FAIRE ?**

### **3 Présentation**

**Thierry Delamare** présente la **démarche de concertation**. Il revient sur le calendrier et le déroulement de cette concertation : les étapes passées, et celles à venir. Il explique ensuite **comment les habitants peuvent faire part de leurs remarques**, afin de prendre part à la démarche concertée, à la co-construction.

### **4 Questions des participants**

> *Prévoyez-vous davantage de concertation au sujet des éoliennes sur Terres-de-Bord ? Nous avons entendu dire que c'est l'Agglo qui porte le projet.*

**Bernard Leroy** : la philosophie que nous avons adoptée depuis trois ans est d'aider les projets que les communes souhaitent voir réaliser. Nous ne sommes en aucun cas à l'initiative des projets. Ce sont aux communes d'organiser des concertations si elles le jugent nécessaire et nous vous invitons à vous rapprocher de vos élus.

> *Quels sont les moyens mis en place dans les communes pour que les habitants déposent leurs remarques ?*

**Bernard Leroy** : si vous déposez vos remarques par courriel auprès de l'Agglomération, nous informons la mairie concernée. Mais la logique de la création de ce PLUi-H est de partir des



communes pour faire remonter à l'Agglomération les remarques des habitants et non pas d'imposer un plan. Ainsi, il est préférable de transmettre ses remarques au maire.

*> Je voudrais encore rebondir sur les éoliennes. Un projet se dessine aux frontières de notre Communauté de communes. Nous sommes une commune limitrophe d'une autre communauté de communes. Le projet se dessine à équidistance entre notre commune et l'autre.*

**Bernard LEROY** : l'Agglomération est consultée en tant que personne associée, et donne son avis. Malheureusement si le projet est en dehors de l'Agglomération notre possibilité d'être écoutés est très faible. Je ne suis pas au courant de projets dans le secteur de Vraiville. Mais dans tous les cas ces types de projets sont des projets qui sont longs et dont la réussite dépend de la géographie du territoire et de la relation avec les habitants.

## **E/ CONCLUSION**

**Bernard Leroy** conclut la réunion publique et remercie les participants. Il les invite de nouveau à participer à la concertation et notamment aux balades et aux ateliers

